

The background image shows the facade of the Mairie du 4ème arrondissement de Lyon, a grand neoclassical building with a central arched entrance, columns, and a clock tower. The text is overlaid on a semi-transparent green box on the left side of the image.

ÉCHO DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 30 NOVEMBRE 2022

L'ÉCOLE AU GRAND AIR



L'ÉCOLE AU GRAND AIR

Les classes découvertes permettent de vivre la classe différemment, de développer l'autonomie, de contribuer à l'ouverture de l'enfant par la découverte, d'encourager des apprentissages centrés sur l'expérimentation et la manipulation. De janvier à décembre 2023, 55 projets au bénéfice de 143 classes seront financés, permettant le départ d'environ 3 575 enfants. Dans le 4^{ème}, 13 classes des écoles Commandant Arnaud, La Fontaine, Joseph Cornier vont en bénéficier.

Présentation du rapport sur les « subventions aux coopératives scolaires pour le départ en classes découvertes 2023 dans le cadre du Projet Educatif de Lyon », par Laura Arnod, adjointe aux écoles, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 30 novembre 2022.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 30 novembre 2022](#)

➔ Prochain Conseil d'arrondissement : 11 janvier 2023, à 18h30.
En salle du Conseil et sur [la chaine YouTube de la mairie du 4^{ème}](#)

LAURA ARNOD, rapporteur :

« Comme vous le savez, la Ville de Lyon apporte, au travers de son projet éducatif, un soutien notable aux écoles et aux enfants.

Nous sommes conscients de l'importance que revêtent les séjours en classes découvertes pour un enfant au cours de sa scolarité. Des liens qu'il va pouvoir tisser avec ses camarades, avec son enseignant et à l'ouverture d'un cadre d'enseignement riche hors les murs de l'école.

Nous sommes également, il faut le noter, en lien avec l'Education Nationale pour être vigilant à ce que les enfants puissent partir au moins une fois au cours de leur scolarité. La Ville de Lyon accompagnera encore une fois cette année, les classes découvertes à hauteur de 338 00€.

- Avec à la fois, des forfaits par classe qui dans un souci de solidarité, dépendent de la catégorie des écoles et donc des quotients familiaux des enfants des écoles.
- Une indemnité pour les enseignants qui partent.

Sur le 4^{ème}, il faut noter que ce sont 13 classes qui vont ainsi être financées en partie et qui vont pouvoir partir cette année. Cela représente 9 % des classes sur l'ensemble de la Ville, soit une petite sur-représentation du 4^{ème}. Ce qui note de la bonne volonté de nos enseignants à se mobiliser sur ces projets. »

Rapport n° 4-22-4923-355 adopté à l'unanimité.